

# Convention de scolarisation

Entre l'association Assomption Lochabair, établissement catholique d'enseignement sous contrat avec l'Etat, représenté par Patrick Katan, président et Sabine Lucas, cheffe d'établissement d'une part et d'autre part les représentants légaux cités en bas de page.

Il est convenu comme suit :

## Art 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé dans l'établissement Assomption Lochabair ainsi que les droits et obligations réciproques de chacune des parties.

## Art 2 : Obligations de l'établissement

L'école Assomption Lochabair s'engage à scolariser l'enfant pendant l'année scolaire en cours et à lui proposer les activités réalisées en classe. Elle s'engage également à assurer une prestation de restauration laissée au choix des familles.

## Art 3 : Obligations des parents

Le(s) parent(s) s'engage(ent) à inscrire l'enfant au sein de l'établissement pour l'année scolaire en cours et à respecter l'assiduité scolaire pour leur enfant. Ils reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif et pastoral, du projet d'établissement, du règlement intérieur et y adhérer sans réserve et mettre tout en œuvre afin de les respecter et de les faire respecter à leur enfant.

Le(s) parent(s) déclare(ent) accepter sans réserve les décisions et orientations liées aux actions pédagogiques et éducatives prises par l'établissement.

Pour marquer leur accord, le(s) parent(s) a(ont) versent à l'inscription un acompte qui constituera une avance sur la scolarité. En cas de désistement, cet acompte sera conservé par l'établissement.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement et s'engage(ent) à en assurer la charge financière dans les conditions du règlement financier arrêté par l'école.

## Art 4 : Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- La contribution des familles
- Les cotisations diverses (diocésaines, tutelle Assomption)
- Les prestations para scolaire : restauration, la garderie, l'étude surveillée.
- L'adhésion volontaire à l'Association des Parents d'Élèves

#### Art 5 : Assurances

Une assurance scolaire et extra-scolaire est souscrite par l'établissement auprès de la Mutuelle Saint Christophe pour tous les élèves de l'école, valable pour l'année scolaire en cours. Les familles doivent avoir une assurance responsabilité civile pour les dommages causés par leur enfant.

#### Art 6 : Vols

L'établissement décline toute responsabilité pour les vols. Il est demandé aux familles d'éviter à l'enfant de venir avec des objets de valeur.

#### Art 7 : Durée et résiliation du contrat

La présente convention est valable pour l'année scolaire en cours. La présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire. Pour tout départ anticipé, le coût annuel de la scolarité sera dû au prorata temporis de la période écoulée.

#### Art 8 : Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles feront l'objet d'un traitement informatique et seront conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'école.

Dans le cadre du contrat d'association avec l'Etat, l'établissement est tenu de communiquer au Ministère de l'Education Nationale un certain nombre d'informations concernant l'enfant scolarisé. Ces informations seront transmises au Rectorat par le biais d'une application informatique sécurisée.

Cette démarche fait l'objet d'un protocole avec le Secrétariat de l'Enseignement Catholique et le Ministère de l'Education Nationale, soumis à l'approbation de la CNIL. De ce fait, conformément aux articles 39 et 420 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifié, un droit d'accès et de rectification est possible.

#### Art 9 : Droit à l'image

Des médias (photos, vidéos, fichier audio...) sont pris tout au long de l'année soit pour agrémenter les différents supports de communication (Facebook, Instagram, site internet...). Vos enfants sont photographiés en début d'année par un photographe professionnel. La pochette vous est ensuite proposée à l'achat.

Sabine Lucas  
Cheffe d'établissement